



ABIDJAN SOUS HAUTE TENSION

Réputée sur le continent africain pour sa politique d'ouverture et d'accueil, ayant bâti son développement en s'appuyant sur une main-d'œuvre étrangère, la Côte d'Ivoire prend, ces dernières années, les allures d'une véritable « poudrière identitaire »¹. Au système libéral a succédé une forte affirmation nationale voire nationaliste, remettant en question la participation des étrangers à la citoyenneté ivoirienne et à la vie économique. L'étranger, qui participait hier au développement de la Côte d'Ivoire, devient aujourd'hui celui qui met en péril l'avenir du pays. L'Ivoirien du Nord, le *Dioula*, qui avait été associé au décollage économique du pays, pendant le « règne » de F. Houphouët-Boigny, au côté de l'Ivoirien du Sud, le *Baoulé*, tend à devenir un « étranger de l'intérieur ». Comment apprécier les métamorphoses d'Abidjan la cosmopolite à l'heure de l'ivoirité ainsi que les multiples stratégies identitaires expérimentées par les Abidjanais d'origine étrangère pour affronter au quotidien les nouvelles formes d'exclusion en acte ?

Les soubresauts de l'histoire ivoirienne

Bien que le territoire baptisé Côte d'Ivoire par les colons français en 1893 fût, déjà, peuplé de plusieurs groupes, la Côte d'Ivoire rassemble majoritairement des populations migrantes dont la présence, plus ou moins ancienne sur le territoire, relativise notablement la notion d'autochtonie mise en avant, au cours de la dernière décennie, par les tenants de l'ivoirité. Comme le territoire était peu peuplé au moment de sa pacification, les colons y installèrent aux postes administratifs des auxiliaires africains en provenance du Dahomey et du Sénégal. Les Voltaïques, originaires du territoire voisin tout comme, sur une note mineure, les ressortissants du Soudan français furent, quant à eux, réquisitionnés pour mettre en valeur la colonie et travailler sur les grands chantiers. Les populations installées au nord du territoire ivoirien, issues du monde *dioula*² furent fortement encouragées par l'administration coloniale à accompagner le mouvement, en quittant la savane pour développer, dans le sud forestier, les nouvelles cultures de rente (café, cacao et arachide) ainsi que le commerce. D'emblée, ils furent assimilés par les gens du sud, déjà

installés, à des allogènes issus du Grand Nord islamisé venus accaparer un nouveau territoire.

Dès les années 1930, des populations *Agni* (est du pays) appartenant aux couches urbaines et bureaucratiques œuvrèrent au sein d'associations, à la défense des intérêts des autochtones. En 1958, à Abidjan, à la veille de l'Indépendance, ces revendications nationalistes se soldèrent par l'expulsion de milliers de Dahoméens accusés de collaborer avec le colonisateur (Tirefort A., 1999). Une fois au pouvoir, les nouvelles autorités ivoiriennes reconduisirent pourtant le même clivage. Les allogènes – *Baoulé* et *Dioula* – conservèrent une place prépondérante dans la construction de l'économie ivoirienne fondée, pour l'essentiel, sur l'essor de l'économie de plantation. En l'absence d'une main-d'œuvre suffisante sur son territoire national, le gouvernement ivoirien dut recruter massivement à l'extérieur de la zone forestière et déployer une politique migratoire libérale. Alors que Félix Houphouët-Boigny, à la fois chef d'État dans un pays à parti unique pendant trois décennies et personnalité de sang royal, structurait sa légitimité autour de l'univers *baoulé* (Memel-Fotê H., 2000) tout en procédant à des arrangements à tous les échelons politiques destinés à concilier autochtonie et allochtonie (Dozon J.-P., 1997), son pays connaissait une croissance économique exceptionnelle qualifiée un temps de « miracle ivoirien ». Dans cette nouvelle conjoncture très favorable, il n'était pas trop risqué de prôner l'hospitalité ou la « culture de la paix ». Pourtant, dès 1965, le Parlement ivoirien refusa d'entériner la proposition du président qui entendait introduire le principe de double nationalité pour les populations originaires des pays du Conseil de l'Entente (Dahomey, Haute-Volta et Niger). Même en pleine effervescence économique, les immigrés ne purent acquérir des droits politiques et sociaux pérennes ni bénéficier d'une politique d'intégration. Et de nouveaux rapports socio-économiques naquirent et

1. En référence au titre du film de B. Scheuer, sociologue belge.

2. Cette identité pan-régionale n'est pas associée à des pratiques culturelles spécifiques mais se réfère plutôt à des dénominateurs communs qui prennent sens dans le contexte socio-politique ivoirien : Musulman, étranger, commerçant. Situationnel, le label *dioula* appartient autant à un processus de revendication qu'il revêt une dimension d'attribution.



Abidjan moderne
© Ph. Haeringer/IRD

s'établirent non sans heurts entre autochtones et étrangers dans la valorisation du foncier rural (Dupire M., 1960).

Tandis que l'avenir du modèle de développement extensif adopté par la Côte d'Ivoire est fortement compromis par la saturation des réserves foncières et la chute des cours mondiaux des produits de rente, le gouvernement révisé en profondeur son arsenal juridique mettant en place une politique d'ivoirisation des emplois à compter de 1975 et imposant, en 1991, la carte de séjour à tous les étrangers de plus de 16 ans, même citoyens de la CEDEAO³. Trois ans plus tard, à l'orée du multipartisme, les étrangers, rendus responsables du maintien au pouvoir du PDCI⁴, sont exclus de la citoyenneté et du droit de suffrage. De nouvelles clauses d'éligibilité sont également adoptées par l'Assemblée nationale excluant tous les Ivoiriens ayant un de leurs parents non-Ivoirien de naissance. Dans la dérive nationaliste suscitée, par ce nouveau dispositif, le principal concurrent d'Henri Konan Bédié (successeur constitutionnel d'Houphouët-Boigny), Alassane Dramane Ouattara est évincé du jeu électoral. L'ex-premier ministre, directeur général adjoint au FMI à Washington et président du RDR⁵, aurait des origines burkinabè. L'adoption de ce nouveau code électoral, excluant l'étranger à la fois comme électeur et candidat à la présidence de la République, laisse entrevoir les premiers contours de l'ivoirité. Plusieurs catégories d'Ivoiriens sont créées au sein d'une même nationalité et la confusion entre origine et nationalité est largement entretenue. Les « Ivoiriens de souche » ou « Ivoiriens de fibres multiséculaires »⁶ sont opposés aux « Ivoiriens de circonstance » ou aux « demi Ivoiriens ». La première consultation présidentielle, depuis la disparition de Félix Houphouët-Boigny, boycottée par les principaux partis d'opposition, qui exigeaient le

retrait du code électoral, porte à la magistrature suprême Henri Konan Bédié, en octobre 1995. Érigée en concept, l'ivoirité, « ce nationalisme à l'ivoirienne » permet au nouveau pouvoir en place de justifier, au plan théorique, grâce à l'appui d'intellectuels⁷, les pratiques d'exclusion déployées sur le territoire ivoirien. En 2000, après un premier coup d'état militaire et de nombreux débats portés à la Commission consultative constitutionnelle et électorale laissant supposer une révision de la constitution, aux motifs qu'elle contribue à diviser le pays, le code électoral devient, contre toute attente, encore plus restrictif. Pour être éligible, non seulement une double filiation est exigée mais encore les deux ascendants ne peuvent avoir été naturalisés. Enfin, le candidat doit n'avoir jamais renoncé à la nationalité ivoirienne ni s'être jamais prévalu d'une autre nationalité⁸. Parallèlement à la révision de la constitution ivoirienne, pour éteindre la polémique portant sur le « bradage de la nationalité ivoirienne » se met en place une politique d'identification des populations vivant en Côte d'Ivoire visant à lutter contre la fraude et à sécuriser l'état civil. Amorcée véritablement en 1990 avec l'institution de la carte nationale d'identité « sécuritaire » ou « infalsifiable », elle aboutit, en 2002, à l'élaboration d'une nouvelle loi relative à l'identification des personnes et au séjour des étrangers en Côte d'Ivoire. Derrière l'argument d'une modernisation du système de l'état civil, des partis politiques comme des associations craignent que cette procédure d'identification sécuritaire, assimilant confusément la localité de rattachement au village d'origine des ancêtres, ne participe à l'émergence d'un « *apartheid* à l'ivoirienne »⁹ ni ne fabrique « des millions de citoyens sans papier »¹⁰.

3. Des accords de libre circulation des personnes (avec droit de résidence et d'établissement) ont été établis entre les 16 pays africains signataires dès 1979. En octobre 1990, la Côte d'Ivoire avait même ratifié le code de citoyenneté de la CEDEAO.

4. Les communautés étrangères furent qualifiées de « bétail électoral » par les partis de l'opposition qui contestèrent le premier projet de loi déposé par le Parti Démocratique de Côte d'Ivoire, l'ancien parti unique.

5. Le RDR, Rassemblement Démocratique Républicain, est un des principaux partis d'opposition créé en avril 1994. Déjà son premier secrétaire général, Djéni Kobina, qui avait occupé de hautes fonctions dans l'administration ivoirienne, n'a pu présenter sa candidature aux élections législatives de 1995 au motif qu'il était d'origine ghanéenne.

6. Devenu ministre de l'Éducation pendant la présidence de H. K. Bédié, P. Kipre, professeur d'histoire, contribua activement à l'émergence de ces catégories.

7. L'ivoirité a été largement diffusée par le CURDIPHE, la Cellule Universitaire de Recherche, d'Enseignement et de Diffusion des Idées et Actions Politiques du Président Henri Konan Bédié.

8. Lors du forum de la réconciliation nationale en novembre 2001, le président en exercice L. Gbagbo avouait « Cette Constitution a été votée au moment où le problème Ouattara fatiguait tout le monde ». Et de poursuivre « Oui, l'article 35 est fait pour éliminer Alassane Ouattara ».

9. « La question identitaire », *Le citoyen d'aujourd'hui*, n° 1, 11/09/2002.

10. Propos tenus par Kaba Fofana Fanta, présidente du collectif ONG SOS Exclusion, *Le Patriote*, 01/09/2002.

Abidjan, la cosmopolite¹¹

Cette redéfinition de l'étranger renseigne aussi sur les rapports de la société abidjanaise à elle-même. La capitale économique ne peut plus proposer aux étrangers les mêmes garanties que par le passé et le quotidien y devient plus qu'incertain. Les contrôles d'identité, qui se multiplient dans les quartiers, les gares routières et les marchés, alimentent le malaise identitaire. Dans les campagnes, depuis la nouvelle loi sur le domaine rural (1998), les planteurs étrangers ne peuvent plus être propriétaires fonciers et sont exclus des terres du domaine coutumier (Chauveau J.-P., 2000). À Abidjan, au lendemain du premier coup d'État de décembre 1999, des locataires ivoiriens ne voulaient plus payer leurs loyers sous prétexte que leurs propriétaires étaient étrangers. Des quotas d'étrangers sont institués envers les commerçants louant un stand ou une boutique sur les nouveaux marchés reconstruits, seul secteur de l'économie qui était encore ouvert, sans restriction, aux ressortissants d'origine étrangère (Bertoncello B., Bredeloup S., 2002). Après le putsch avorté de janvier 2001¹², la chasse à l'étranger africain de l'Ouest et musulman se propage dans toutes les communes d'Abidjan aux cris de « Étrangers rentrez chez vous, Ivoiriens le commerce pour nous maintenant ». Cette vague de violence n'épargne pas non plus la communauté libanaise d'Abidjan, installée durablement dans la capitale depuis l'époque coloniale. Boucs émissaires de longue date en Côte d'Ivoire, les Libanais sont accusés de fraude fiscale quand ils ne sont pas suspectés d'avoir participé à la tentative de coup d'État. L'aventure malheureuse est au coin de la rue et la cohabitation devient problématique.

Pourtant à Abidjan, avec plus d'acuité encore que dans l'ensemble du pays¹³, sous l'effet conjugué de la crise économique et d'une évolution du cycle migratoire, la part des « étrangers »¹⁴ a progressivement diminué, en valeur relative, au fil des derniers recensements¹⁵. Autrement dit, la capitale économique se serait « autochtonisée », « ivoirisée » au cours des quarante dernières années : si plus d'un Abidjanais sur deux était un étranger en 1955 alors que la ville comptait 125 000 habitants¹⁶, en 1998, à peine trois Abidjanais sur dix sont étrangers dans une cité forte de 2,8 millions d'habitants.

Par ailleurs, la structure de la population étrangère s'est notablement modifiée : la diminution du poids des étrangers dans l'ensemble abidjanais s'accompagne, en effet, d'une régression de l'apport migratoire externe. Au sein de la population étrangère installée à Abidjan, la proportion des immigrants a décliné au profit des ressortissants étrangers natifs de Côte-d'Ivoire : en 1998, 44 % des étrangers résidant à Abidjan sont nés en Côte d'Ivoire et seraient considérés comme des nationaux, dans d'autres pays ayant opté pour le droit du sol.

Si la ville d'Abidjan demeure encore le principal pôle d'attraction urbaine du pays, son poids dans l'itinéraire

des étrangers a notablement diminué au profit essentiellement du milieu rural : plus d'un étranger sur deux vivant en Côte d'Ivoire en 1993 a rejoint le milieu rural ivoirien¹⁷. En 1998, Abidjan accueille moins d'un étranger sur huit installé en Côte d'Ivoire¹⁸.

La population étrangère d'Abidjan s'est, par ailleurs, africanisée : en 1998, elle rassemble à 96 % une population africaine provenant, à plus de 70 %, des cinq pays limitrophes (Burkina Faso, Mali, Ghana, Guinée, Liberia). Capitale économique de la sous-région, Abidjan attire une palette plus large d'étrangers quel'intérieur du pays. Mais, en l'espace de cinquante ans, la part notamment des Français, anciens colonisateurs a fortement régressé sur les bords de la lagune, au fur et à mesure que la politique d'ivoirisation de l'économie s'affirmait : plus généralement, la proportion des ressortissants non africains a fortement décliné à Abidjan passant de 7 % du total étranger en 1955 à 2,7 % en 1998.

Au sein de la population étrangère, les Burkinabè occupent la première place bien qu'ils soient, en proportion, nettement moins nombreux à Abidjan (35,7 %) que dans l'ensemble du pays (56 %). Suivent les Maliens avec 20,7 % de l'ensemble des étrangers, les Guinéens (9 %), les Nigériens (5,8 %), les Ghanéens (5 %), les Nigériens (4,9 %), les Béninois (4,5 %). Dans la longue durée, les Burkinabè comme les Maliens conservent le *leadership* parmi les ressortissants

11. En référence à l'étude démographique sur la ville d'Abidjan réalisée par B.C. Zanou et D.D. Aka en novembre 1994 à partir des données de 1955, 1975 et 1988.

12. Dans la nuit du 7 au 8 janvier 2001, le camp de gendarmerie d'Agban, la résidence du chef d'État, la radio et la télévision nationales ainsi que d'autres cibles furent attaquées par des personnes annonçant à la radio la chute du président Gbagbo et invitant les forces armées à rallier leur camp. Des combats entre assaillants et forces loyalistes s'ensuivirent, débouchant sur la libération des lieux assiégés. Le gouvernement accusa les jours suivants les assaillants d'avoir attaqué la Côte d'Ivoire avec « la bénédiction de certains chefs d'État de la sous-région ». À ce jour, toute la lumière n'a pas été faite sur cette tentative de coup d'État.

13. Entre 1988 et 1998, la population étrangère s'est accrue de 30 % en Côte d'Ivoire alors que la population ivoirienne faisait un bond de 46 % passant de 7,8 millions à 11,7 millions d'habitants. Depuis plus d'une décennie, le solde migratoire est devenu négatif : les départs du territoire ivoirien sont plus nombreux que les arrivées.

14. En Côte-d'Ivoire, la catégorie des « étrangers », notion juridique devenue catégorie statistique regroupe à la fois les immigrants et leurs descendants non-naturalisés ivoiriens.

15. Comparaison établie entre les Recensements Généraux de Population et de l'Habitat (RGPH) de 1975, 1988, et de 1998 et l'Enquête Ivoirienne sur les Migrations et l'Urbanisation (EIMU) de 1993. Peu de données du RGPH 1998, relatives à Abidjan, sont pour l'instant disponibles ; en revanche, j'ai pu procéder avec l'aide de chercheurs de l'ENSEA (Benjamin Zanou) à une exploitation spécifique de l'EIMU pour Abidjan.

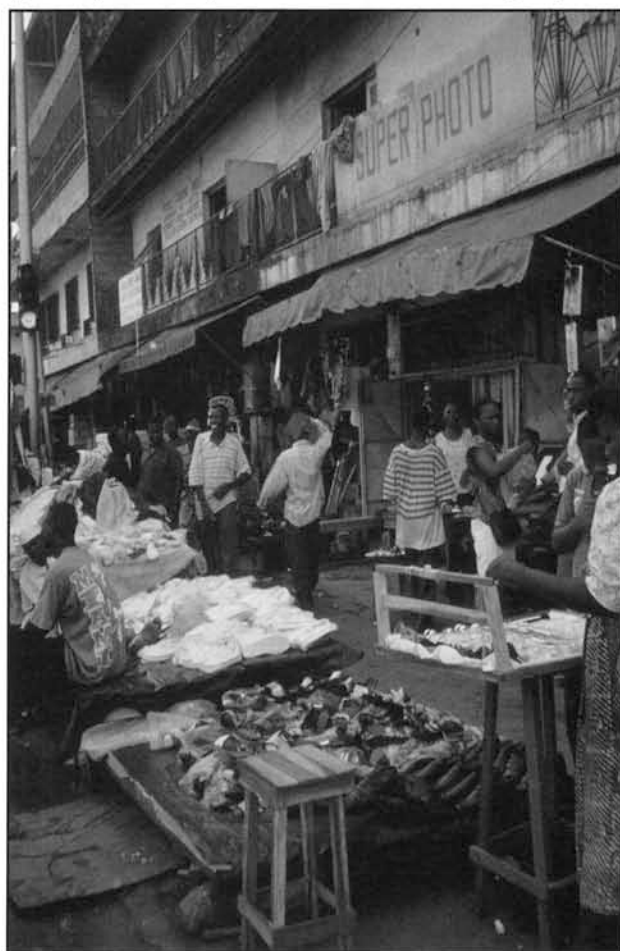
16. Selon l'EPR, enquête démographique à passages répétés dans l'agglomération d'Abidjan produite par la Direction de la Statistique ivoirienne et dont les résultats ont été commentés in Antoine, Herry, 1982.

17. Plus globalement, les résultats de l'EIMU montrent une inversion des flux : les mouvements des villes vers les campagnes sont devenus dominants, remettant en question les discours sur l'exode rural.

18. 12,2 % de l'ensemble des étrangers sont installés à Abidjan contre 26,7 % en 1975 et 21 % en 1988.

étrangers en résidence à Abidjan alors que les autres groupes nationaux se succèdent, dans un ordre différent, selon les recensements considérés. Immigrants pour les quatre cinquième d'entre eux, les Ghanéens avaient notablement conforté leur position à Abidjan entre 1988 et 1993, constituant le troisième groupe d'étrangers dans la ville. Mais, en raison des représailles engagées après un match de football opposant les deux équipes nationales, en novembre 1993, suivies du rapatriement à Accra de 2500 ressortissants ghanéens, la présence ghanéenne a fortement décliné à Abidjan en 1998.

Si la population ivoirienne se caractérise par une forte implantation dans les communes de Yopougon et d'Abobo, les étrangers ont opté pour d'autres quartiers sans pour autant qu'on puisse parler de ségrégation spatiale. Les appellations de quartiers Appolo ou Biafra notamment dans la commune de Treichville ne font qu'indiquer une plus forte concentration que par le



Marché à Abidjan
© Ph. Haeringer/IRD

passé de Ghanéens et de Nigériens dans le voisinage. En définitive, seule la population européenne se concentre pour l'essentiel à Cocody et à Marcory, quartiers résidentiels de la ville. Un Européen sur deux débarquant de son pays s'installe prioritairement à Cocody alors qu'un Européen sur deux ayant déjà résidé préalablement en Côte-d'Ivoire opte alors plutôt pour un hébergement à Marcory. La population

africaine non ivoirienne se répartit, quant à elle, assez équitablement dans les différentes communes d'Abidjan avec une préférence cependant pour Koumassi et Port-Bouët, quartiers sud de la ville, caractérisés par les loyers d'habitation les plus bas et le taux le plus élevé d'habitat précaire. Rappelons que la commune de Port-Bouët concentrait encore en 1992 le plus grand nombre des « bidonvillois » d'Abidjan (Yapi-Diahou A., 2000). Symboliquement, elle constitue la porte d'entrée dans la ville pour les ressortissants du Ghana, du Togo et du Bénin. Elle propose, de surcroît, des opportunités d'emplois dans des entreprises industrielles et portuaires et permet aux populations étrangères de limiter leurs déplacements domicile-travail tout en bénéficiant de conditions d'hébergement à la mesure de leurs moyens financiers. Les communes de Koumassi comme de Port-Bouët accueillent des populations qui n'ont plus les moyens de payer leurs loyers dans les autres communes. D'autre part, au sein des étrangers, les immigrants semblent attirés par certaines communes comme Cocody ou Port-Bouët alors que les étrangers natifs de Côte-d'Ivoire se retrouvent plutôt à Abobo. Bien que résidentielle, la commune de Cocody rassemble sur son territoire tous les types d'habitats et, notamment dans les bas-fonds¹⁹, des baraques de planches et de tôles abritant les employés de maison, ainsi que les gardiens travaillant à proximité chez les propriétaires ou les locataires de l'habitat de haut *standing*.

La ville au quotidien

Il n'existe pas à Abidjan de regroupements ethniques formant des quartiers entiers. Une enquête réalisée en 1957²⁰ révélait déjà la présence de ressortissants de quarante-neuf ethnies dans le quartier de Marcory Habitat et de soixante-douze à Nouveau Koumassi, au Sud de la ville, ce qui n'empêchait pas parfois une certaine homogénéité ethnique à l'échelle des unités d'habitation. À la même époque, E. Bernus remarquait que dans les quartiers d'Adjamé et de Treichville étaient aussi mêlées des populations de toutes origines et de toutes catégories sociales. Et de conclure : « Et c'est sans doute là qu'est en train de se former la nouvelle population abidjanaise, grâce à ce contact étroit de gens d'origines très diverses ». À la lumière d'observations et de discours recueillis 35 ans plus tard, essentiellement dans la commune de Treichville, sur les rapports entre Ivoiriens et immigrés ouest-africains (Bredeloup S., 1996), les communautés semblaient, pourtant, évoluer dans des univers juxtaposés. Assurément, une distorsion évidente s'est instaurée entre des discours

19. Ce sont précisément les quartiers précaires de Moscou, Goblé et Petit Ouaga, installés dans la commune de Cocody, qui ont été incendiés ou démolis lors des derniers événements de septembre et d'octobre 2002.

20. Enquête réalisée par J.-M. Gibbal dans le cadre de l'ORSTOM.

très prudents, occultant l'existence de relations entre les groupes autochtones et immigrés, entre les groupes immigrés eux-mêmes et une timide mais réelle expérience de l'interaction repérée lors des observations. Dans les cours de Treichville se côtoient principalement des étrangers – Maliens, Sénégalais, Guinéens. Avant de rentrer dîner chez lui dans le quartier de Treichville, un photographe sénégalais officiant de l'autre côté des ponts à Adjamé passe saluer son compatriote Mamadou le tailleur. Un Malien l'a déjà précédé sur les lieux et devise avec le « patron » sur les chances de l'équipe ivoirienne de football qu'ils supportent de concert. Une colportrice d'origine mauritanienne vient livrer Mamadou en pagnes teints. Le photographe plaisante avec elle. Tout le monde parle tantôt français tantôt wolof, une des langues officielles du Sénégal. Très discret, l'apprenti burkinabè range son plan de travail alors que ses collègues – sénégalais et nigérien – ont déjà quitté l'atelier que Mamadou loue à une Guinéenne, épouse d'un Sénégalais décédé. Face à l'atelier, sur le trottoir, des Maliens en boubou blanc font ensemble leur prière derrière un des leurs. À quelques pas de là, un Nigérien fait griller de la viande. Dans sa boutique-épicerie faiblement éclairée, un jeune mauritanien s'apprête à veiller toute la nuit. Il est 21 heures ; Mamadou regagne, quelques rues plus loin, la concession qu'il partage avec trois compatriotes. Quotidiens bien que superficiels, ces échanges tissés principalement entre étrangers empêchent, néanmoins, les contours communautaires de se rigidifier en frontières. En revanche, les relations d'amitié avec l'Autre – l'étranger ou l'autochtone – ne sont pas des plus fréquentes même parmi les migrants de deuxième génération qui font la part des choses entre l'amitié et la camaraderie, relation superficielle, provisoire et objectivée par l'argent.

Les artisans d'origine étrangère semblent, par ailleurs, rarement disposés à transmettre leur savoir-faire aux Ivoiriens ; ils préfèrent employer des apprentis eux-mêmes étrangers, persuadés de conserver ainsi une certaine suprématie à l'heure où les nationaux commencent à revendiquer leurs droits au travail dans le secteur informel²¹. Au début des années 1990, alors que les braquages se multiplient à une allure vertigineuse à Abidjan, touchant toutes les couches de la population, des étrangers s'efforcent de soigner localement leur réputation, manipulant l'interaction pour faire face à la « violence d'en bas ». C'est ainsi que Sérigne, le bijoutier sénégalais, qui a été attaqué à la sortie de sa boutique et dont l'atelier a été cambriolé à deux reprises en trois ans, invite son voisinage, « des petits vendeurs ou des petits bandits qui traînent par là » à venir partager le *ceb bu jën*, le plat de riz sénégalais ou à siroter les trois thés dans l'espoir de désamorcer toute nouvelle agression. Grâce à cet « art de faire », il entend pouvoir bénéficier d'un soutien ou, à tout le moins,

être prévenu en cas de récidive. Une décennie plus tard, ce système d'alarme sociale est devenu inopérant. Autrement dit, l'hospitalité sénégalaise, la fameuse *teranga*, ne peut plus être mise en avant sur le sol ivoirien pour espérer obtenir, en retour, protection auprès de la population autochtone censée être l'hôte. Ce retournement de perspective, qui présuppose une valorisation de son identité collective, se révèle trop risqué aujourd'hui²², pouvant être assimilé, de surcroît, à une provocation. En outre, la spécificité culturelle peut être érigée en stigmate. « La majorité des Ivoiriens ne sait pas grand-chose sur ce qui se passe dans les autres pays. Dans le quartier, une femme à qui j'ai acheté de l'eau glacée m'a demandé s'il y a des frigos au Ghana ». En cette période récente de crispation identitaire, les relations de voisinage semblent de plus en plus tendues si l'on en croit les étrangers qui ont opté, résignés, pour un repli sur soi.

« Vous voyez les jeunes qui jouent au foot derrière ma maison ? Quand ma femme grille les galettes, elle reçoit leur ballon et autres choses liées à l'excitation autour du terrain. Et nous n'avons pas le droit de nous plaindre. Chaque fois que je leur dis cela, on me dit "va



Quartier populaire à Abidjan

© Ph. Haeringer/IRD

là-bas ghanéen" ».

« J'ai fait venir un camion de sable pour moderniser mon atelier. Un monsieur est venu me demander qui m'a donné la permission. J'ai répondu que mon propriétaire m'avait donné son accord. Il m'a dit par la suite que si mon propriétaire insiste, il risque la mort et que si moi aussi j'insiste, il va me ramener au Bénin... On m'en veut, on se moque de moi en me traitant de gorille, de singe, en m'invitant à aller chez

21. « Il est anormal... que notre commerce de gros et de détail soit retombé en grande partie entre les mains étrangères »... Les Ivoiriens seront aussi des commerçants (discours du président Bédié à l'occasion des 50 ans du PDCI), *Fraternité Matin*, 08/05/96.

22. Observations établies à partir d'entretiens réalisés courant 2001 auprès de ressortissants béninois, burkinabè, ghanéens, guinéens, nigériens, togolais et sénégalais dans les communes d'Abidjan.

moi ». (Béninois, ancien cadre de la fonction publique, couturier à son compte, installé depuis dix ans à Abidjan).

« J'avais de bons rapports avec mes voisins. Ce sont des rapports vieux de vingt ans. Mais aujourd'hui je suis dans mon coin. Les gens d'ici n'aiment que profiter des autres ». (Béninois arrivé à Abidjan en 1977).

En outre, ce n'est plus seulement le bandit que l'étranger craint mais aussi le gendarme. « Même à mon atelier ici, les forces de l'ordre viennent m'arrêter. Un jour j'étais seul à mon magasin ; ils sont venus me prendre ; je leur ai demandé seulement de me permettre de fermer mon magasin. Alors dès que j'ai fait un geste dans ce sens, il a levé son ceinturon et il voulait me battre. J'ai donc tout laissé et nous sommes allés. Un peu plus loin, je leur ai poliment exprimé ma crainte, mais ils m'ont dit qu'ils s'en foutent. Et que si je ne donne rien, ils ne peuvent rien faire pour moi. Je leur ai donc remis 1000 FCFA et ils m'ont laissé » (cordonnier ghanéen). Le harcèlement des commerçants étrangers par les forces de l'ordre se répète, selon un scénario comparable et sans aucune discrétion, sur tous les marchés de la capitale économique. Tout récemment, cependant, ces pratiques de racket systématique, orchestrées par les gendarmes et les policiers ont été dénoncées ouvertement par la corporation des commerçants et des transporteurs ivoiriens. En juin 2002, un détaillant mauritanien, venu de l'intérieur du pays pour s'approvisionner à Abidjan, a été délesté de plus de 500 000 FCFA par des gendarmes, sitôt son arrivée à la gare routière d'Adjamé, sous prétexte de vérifier la validité de sa carte de séjour. Averti de cette escroquerie par le fournisseur de la victime, le maire de la commune s'est rendu personnellement dans la zone où opéraient les forces de l'ordre. Après avoir insulté le premier magistrat de la ville et molesté des commerçants qui prenaient sa défense, le commando de gendarmes accusé a organisé une expédition punitive dans les locaux de la mairie, violentant des agents municipaux. En réaction et à l'appel de la FENACCI²³, les commerçants et les transporteurs de la commune d'Adjamé ont organisé une grève de 48 heures largement suivie avant d'adresser une motion de protestation au chef de l'État ivoirien²⁴.

Au-delà de cette affaire où la corporation a pris la défense des commerçants étrangers, les relations professionnelles entre étrangers et nationaux se déploient aujourd'hui dans la méfiance généralisée. Les étrangers reprochent aux Ivoiriens leurs comportements dominateurs quand ils tentent ensemble de s'associer dans le travail. Ils accusent également leurs clients ivoiriens de mettre régulièrement en avant le critère de nationalité pour ne pas payer leurs créances ou pour imposer leurs conditions. Et réciproquement, les Ivoiriens, relayés

par les acteurs politiques²⁵, reprochent notamment aux artisans d'origine étrangère de ne pas vouloir leur transmettre leur savoir-faire et de conserver le monopole de certaines activités informelles alors que la Côte d'Ivoire s'enfonce dans la crise économique. Plus radicalement encore, des jeunes Ivoiriens désœuvrés regroupés au sein notamment de l'« association Jeunesse Ivoirienne Debout », créée à Abidjan, à l'aube de la deuxième République, ont interpellé les nouvelles autorités réclamant un accès prioritaire à l'emploi. Au lendemain du putsch avorté des 7 et 8 janvier 2001, où des ressortissants étrangers furent mis en cause par le gouvernement, leur ardeur patriotique et nationaliste est encore aiguisée. Les membres du JID parcourent la cité ; ils prennent d'assaut la mairie d'Abobo, la Zone Industrielle de Koumassi ou encore assaillent les locaux du Port Autonome d'Abidjan exigeant une insertion rapide dans la vie économique ; ils accusent les étrangers de leur avoir « volé » l'emploi qu'ils n'ont bien souvent jamais exercé.

Les étrangers s'organisent

Bien que la peur domine au sein des communautés étrangères, une minorité ose revendiquer sa nationalité étrangère et affirmer sa singularité, délaissant sa carte d'identité ivoirienne, la déchirant par dépit ou dans l'intention de recouvrer son identité originelle. Par cet acte symbolique, les ressortissants africains sont prêts à assumer leur étrangeté et leur statut de bouc émissaire. Mais cette affirmation identitaire est loin d'être

23. Fédération Nationale des Commerçants de Côte d'Ivoire.

24. Pour de plus amples détails sur cette affaire, se reporter à la presse nationale et internationale (*Fraternité Matin* du 13/06/2002 : « Adjamé : Gendarmerie et mairie se battent, les commerces perturbés » par Cissé Mamadou ; *Fraternité Matin* du 25/06/02 : « Grève des commerçants : les commerces sont restés fermés toute la journée d'hier en protestation contre les agissements des forces de l'ordre. Face au racket, journée boutiques fermées à Adjamé » par Alakagni Hala ; *Le Jour* du 13/06/2002 : « Peur panique à Adjamé ; les gendarmes agressent et volent » par A. Traoré ; *Le Jour* du 18/06/2002 : « Adjamé observe des journées sans commerce » par A. Traoré ; *Le Jour* du 25/06/2002 : Pour protester contre le racket, commerçants et transporteurs ont tué Adjamé, hier » par A. Traoré ; *L'Inter* du 17/06/2002 : « Conflit gendarmes commerçants d'Adjamé : commerçants et transporteurs en grève à partir de lundi 24 juin prochain » par Robert Kra ; *L'Inter* du 26/06/2002 : « Journée commune morte : les commerçants paralysent le marché d'Adjamé » par Robert Kra ; *L'Inter* du 27/06/2002 : « Grève des commerçants d'Adjamé contre le racket : un bel exercice de prise de conscience » par Assane Niada ; dépêche de l'A.F.P. du 13/06/2002 : « Côte d'Ivoire : incident entre gendarmes et agents d'une mairie à Abidjan ». 25. En visite à Daloa puis à Bonoua, au printemps 2000, Mme Rose Gueï, l'épouse du chef de l'État, fustige la vente des agréments et des places de marché aux étrangers par les femmes ivoiriennes et leur recommande de changer de mentalité. (*Le Jour* du 04/04 et du 08/05/2000). Au centre de formation professionnelle de Korhogo, le Ministre Fologo s'élève contre le trop plein d'étrangers : « Nous en avons assez de ces artisans qui ne sont tous qu'étrangers » (*Le Jour* du 21/05/2000). En 2001, le gouvernement de la deuxième République entend faire du problème du chômage une de ses préoccupations essentielles en vue d'amorcer sa politique de refondation de la Côte d'Ivoire. « Trouver des emplois aux Ivoiriens, un point, un trait » annonce vigoureusement à cette occasion le président Laurent Gbagbo (*Fraternité Matin* du 19/01/2001).



Abidjan, quartier populaire

© Y. Marguerat / IRD

évidente pour ceux qui se sont installés depuis des générations dans la capitale ivoirienne et qui se retrouvent dans l'obligation de s'identifier par rapport à une nationalité que beaucoup d'entre eux avaient oublié pour s'être investis, sans réserve, dans le développement de la Côte d'Ivoire.

« Aujourd'hui le mariage des hommes et des femmes ivoiriens avec des non-nationaux est vu comme un sacrilège. Avant j'ignorais ma nationalité d'origine ; maintenant je sais que je ne suis pas chez moi » (Bénois né en Côte d'Ivoire d'un père béninois et d'une mère togolaise et lui-même marié à une ivoirienne).

« Ma famille est ici en Côte d'Ivoire depuis environ quatre-vingts ans. Mon arrière grand-père qui avait fui le Nigeria pour le Ghana au début du siècle à la suite d'une guerre tribale entre les Haoussa et nous, les Yoruba, s'est installé à Aboisso dans les années 1920. Il vendait un peu de tout et pratiquait les travaux champêtres. Mon père est né à Bouaké et moi aussi. Depuis que je suis né ici, je ne me retrouve pas au Nigeria, c'est la culture ivoirienne qui est inculquée en moi. Je raisonne plus en *baoulé* qu'en *yoruba*... J'ai aussi formé beaucoup d'Ivoiriens qui font ma fierté... Les événements ont ébranlé nos certitudes. Nous n'avons plus le même enthousiasme. Je sais aussi que nous n'avons pas le choix, nous sommes un peu obligés d'être là parce que nos origines sont un peu perdues de l'autre côté... Nous avons toujours perçu la Côte d'Ivoire comme notre seconde patrie. Nous avons vécu cela comme un choc à travers lequel nous avons perdu nos repères... À travers ces événements nous avons compris que la Côte d'Ivoire n'est plus notre pays. Nous sommes donc à la recherche de stratégies pour gérer ce choc ». (Enseignant nigérian travaillant à l'Université de Cocody d'Abidjan).

« Je ne rentrais jamais au Burkina, uniquement à l'occasion de décès ; j'avais même pensé prendre un temps la nationalité ivoirienne. Mes enfants sont nés ici, ils ne parlent pas le yarse et ils ne se sont rendus au Burkina qu'une seule fois. Je n'ai rien fait là-bas pas même construit une maison alors qu'ici à Abidjan, j'ai

six maisons. Depuis le coup d'État (1999), je ne dors plus. J'ai mal pour mes enfants, je me demande ce qu'ils vont devenir. Pour toute ma famille, c'est une évidence, il faut rentrer au pays même si ça ne va pas être facile. En Côte d'Ivoire, ça va pas s'arranger pour les étrangers. Depuis le coup d'État, mes locataires qui sont Ivoiriens refusent de payer leurs loyers. Je ne peux pas vendre mes maisons et les locataires ne veulent pas payer car ils pensent les récupérer cadeau... Il faut que j'arrive à trouver les moyens de construire ou d'acheter une maison au Burkina pour que ma famille puisse s'y installer en cas de coup dur ici... Si je pouvais sortir de terre mes maisons d'ici pour les transporter au pays... » (Opérateur économique burkinabè installé à Abidjan dans le secteur moderne et arrivé en Côte d'Ivoire en 1969).

En réaction à l'agression, les étrangers sont conduits à présenter une figure de communauté solidaire, homogène alors que la réalité semble extrêmement différente. Quelles relations peut-on, en effet, entrevoir entre des *Mossi* de Haute Volta déportés dans les plantations coloniales, leurs frères fuyant la révolution sankhariste ou encore leurs enfants, petits et arrière petits enfants qui ne connaissent rien du Faso contemporain mais tout des us et coutumes ivoiriennes ? C'est la tâche à laquelle se consacre notamment *Solidarité Paalga*, organe de presse de la diaspora burkinabè en Côte d'Ivoire créé, au lendemain du coup d'État de décembre 1999. Au travers ses colonnes, le journal travaille à la destruction des clichés bien enracinés en Côte d'Ivoire qui présentent le Burkinabè comme le villageois arriéré, isolé, soumis à l'Ivoirien et à mille lieux de ces frères de Ouagadougou, les hommes « fiers et intègres ». Il entend également réapprendre aux enfants nés en Côte d'Ivoire les valeurs qui ont fait la dignité du peuple burkinabè et contribuer ainsi au ressourcement identitaire de la communauté immigrée.

La confection d'un journal dirigé par la diaspora tout comme l'installation de lieux de culte ou d'écoles enseignant la langue d'origine relèvent des tactiques dont disposent les étrangers d'Abidjan pour se donner une visibilité auprès du majoritaire et être intégrés dans la structure sociale de la cité. Mais quel impact peuvent-elles avoir dans la conjoncture actuelle ?

Tout dépendra aussi à l'avenir de l'attitude du gouvernement ivoirien, de sa politique migratoire. Continuera-t-il à harceler les populations étrangères et d'origine étrangère au point qu'elles décident d'elles-mêmes de partir ? Envisagera-t-il d'autres mesures expéditives à l'exemple du Gabon, du Nigeria ou de l'Afrique du Sud, qui ont expulsé massivement les étrangers de leur territoire, ou mettra-t-il en place une politique de naturalisation destinée à intégrer les populations déjà installées et à renouer le dialogue dans la perspective d'une véritable reconstruction nationale ?

Sylvie Bredeloup

RÉFÉRENCES

- Bernus E., (1962), « Abidjan. Note sur l'agglomération d'Abidjan et sa population », *Bulletin de l'IFAN*, T. XXIV, série B, n° 1-2, pp. 55-85.
- Bertoncello B., Bredeloup S., (2002), « La privatisation des marchés urbains à Abidjan : une affaire en or pour quelques-uns seulement », *Autrepart*, n° 21, pp. 83-100.
- Bredeloup S., (1996), « Les Sénégalais face aux redéfinitions de l'ivoirité », *Studi Emigrazione*, XXXIII, n° 121, pp. 2-23.
- Chauveau J.-P., (2000), « Question foncière et construction nationale en Côte d'Ivoire », *Politique africaine*, n° 78, pp. 94-125.
- Dozon J.-P., (1997), « L'étranger et l'allochtone en Côte d'Ivoire », in Contamin B., Memel-Fotê H. (eds.), *Le modèle ivoirien en question. Crises, ajustements, recompositions*, Paris, Karthala-Orstom, pp. 229-237.
- Dupire M., (1960), « Planteurs autochtones et étrangers en Basse-Côte d'Ivoire orientale », *Études éburnéennes*.
- Memel-Fotê H., (2000), « Un mythe politique des Akan : le sens de l'État », in Valsecchi P., Viti F. (dir.), *Mondes akan. Identité et pouvoir en Afrique occidentale*, Paris, l'Harmattan, pp. 21-42.
- Tirefort A., (1999), « Octobre 1958, "l'affaire Dahome-Togo" : une fièvre de xénophobie en Côte d'Ivoire », Conférence internationale, *Être étranger et migrant en Afrique au XX^e siècle*, 9-11 décembre 1999, Paris, Sedet.
- Yapi-Diahou A., (2000), *Baraques et pouvoirs dans l'agglomération abidjanaise*, Paris, l'Harmattan.

Sylvie Bredeloup est chargée de recherches à l'Institut de Recherches pour le Développement. Ses travaux portent sur les mobilités, les identités et les territoires urbains à Marseille, Abidjan et Dakar. Elle a publié notamment « Marseille, carrefour des mobilités africaines », dans Péraldi M. (dir.), (2001), *Cabas et containers*, Paris, Maisonneuve et Larose.
<sbredeloup@wanadoo.fr>